

Rapport annuel 2018

concernant

la perception, la gestion et l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les emballages en verre pour boissons

Version:	1.0
Statut:	approuvé
Date:	5 septembre 2019

Sommaire

Préambule.....	3
1. Perception et utilisation de la taxe	3
1.1. Recettes et rétrocessions	3
1.2. Utilisation	4
1.2.1. Collecte, transport et traitement du verre usagé	4
1.2.2. Activités d'information.....	6
1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	8
2. Rapport financier	9
2.1. Bilan	9
2.2. Compte du fonds	10
2.3. Rapport de l'organe de révision.....	11
3. Séries temporelles.....	13
3.1. Recettes nettes de la TEA.....	13
3.2. Tarif de l'indemnité standard	14
3.3. Quantité collectée	15
3.4. Types de collecte et de valorisation	16
3.5. Utilisation des moyens.....	17

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2002, une taxe d'élimination anticipée est prélevée sur les emballages en verre pour boissons. L'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB, RS 814.621) règle la remise et la reprise d'emballages en verre pour boissons destinés à l'utilisation en Suisse ainsi que le financement de l'élimination des emballages en verre. Les producteurs qui remettent des emballages en verre vides pour boissons destinés à l'utilisation en Suisse ainsi que les importateurs qui importent de tels emballages doivent verser une taxe d'élimination anticipée (TEA) à une organisation mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, ATAG Organisations économiques SA (AOE) effectue ce mandat en tant qu'organisation mandatée sous le nom de marque «VetroSwiss» pour le compte de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La marque «VetroSwiss» est propriété de la Confédération suisse. Conformément à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), AOE a été mandatée par l'OFEV pour les années 2015 et 2016 dans le cadre d'une procédure de gré à gré ainsi que pour les années 2017 – 2021 dans le cadre d'une procédure ouverte.

Dans le cadre de ce mandat, l'organisation mandatée est considérée comme une autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (LPA, RS 172.021) et est soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'organisation mandatée rend compte régulièrement à l'OFEV de la perception, de la gestion et de l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (rapports trimestriels). L'organisation mandatée doit remettre chaque année à son mandant, pour approbation, un concept et un budget pour les activités prévues l'année civile suivante. Toutes les utilisations de la taxe sont soumises à l'approbation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

1. Perception et utilisation de la taxe

1.1. Recettes et rétrocessions

Les recettes de la TEA ont atteint quelque 34,3 millions de francs en 2018, ce qui représente une augmentation de 0,3% par rapport à l'année précédente. Avec quelque 1,8 million de francs, le montant des rétrocessions de la TEA était moins élevé que l'année précédente (~ -18%). Les recettes nettes de la TEA ont atteint un peu moins de 32,5 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 1,6% par rapport à l'année précédente.

	2018 (CHF)	2017 (CHF)
Recettes brutes TEA	34'315'838	34'207'670
Rétrocessions TEA sur les exportations	-1'844'974	-2'254'240
Recettes nettes TEA	32'470'864	31'953'430

Les montants de la taxe d'élimination anticipée sur les emballages en verre pour boissons (TEA) selon art. 9 de l'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB) sont restés inchangés par rapport à l'année précédente et sont les suivants, par emballage:

- 2 centimes (contenance de 0,09 à 0,33 litre compris)
- 4 centimes (contenance de plus de 0,33 à 0,60 litre compris)
- 6 centimes (contenance de plus de 0,60 litre)

La répartition pour l'année 2018 se présente comme suit:

	2018	
	(Pièces)	(CHF)
Total fabrication et importations	948'287'700	34'315'838
<i>Contenance 0,09 - 0,33 litres</i>	<i>501'769'502</i>	<i>10'035'390</i>
<i>Contenance >0,33 - 0,60 litres</i>	<i>125'532'211</i>	<i>5'021'288</i>
<i>Contenance >0,60 litres</i>	<i>320'985'987</i>	<i>19'259'159</i>
Total rétrocessions	51'028'905	1'844'974
<i>Contenance 0,09 - 0,33 litres</i>	<i>17'896'247</i>	<i>357'925</i>
<i>Contenance >0,33 - 0,60 litres</i>	<i>25'045'521</i>	<i>1'001'821</i>
<i>Contenance >0,60 litres</i>	<i>8'087'136</i>	<i>485'228</i>

1.2. Utilisation

1.2.1. Collecte, transport et traitement du verre usagé

Quantités de verre collectées

La quantité de verre usagé indemnisé a atteint 349'170 tonnes en 2018. Environ 71% de cette quantité a été collectée triée et 28% non triée. La quantité de verre récolté entier a légèrement baissé par rapport à l'année précédente et a représenté un peu plus d'un demi pour cent. Par rapport à l'année précédente, on note une augmentation d'environ 5'100 tonnes (+ 1,5%) – notamment en raison du remplacement des bouteilles consignées.

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)	2018		2017	
			(Tonnes)	(%)	(Tonnes)	(%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%	2'261	0.6%	2'588	0.8%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%	229'690	65.8%	224'887	65.4%
Tessons triés	Production de produits à haute valeur écologique (tessons verts)	100%	19'349	5.5%	20'670	6.0%
Tessons non triés	Production de verre neuf (seulement bouteilles vertes) ou de produits à haute valeur écologique	60%	97'508	27.9%	95'502	27.8%
	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%	362	0.1%	441	0.1%
Total			349'170	100%	344'089	100%

Taux de rétrocession (clé de répartition)

L'indemnisation varie en fonction du type de collecte et de valorisation du verre usagé. Cette tarification différenciée est destinée à promouvoir une valorisation à haute valeur. La clé de répartition suivante est appliquée depuis 2009:

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%
Tessons triés	Tessons blancs et bruns pour la production de verre neuf Tessons verts pour la production de produits à haute valeur écologique	100%
	Production de verre neuf (possible seulement pour des bouteilles vertes) ou de produits à haute valeur écologique	60%
Tessons non triés	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%

Tarif de l'indemnité standard

Le système de la taxe d'élimination anticipée est basé sur principe de la redistribution directe. Les recettes d'une année civile sont utilisées pour indemniser la quantité de verre usagé collectée la même année. Afin de pouvoir définir un taux d'indemnisation fixe pour 2 à 3 ans et garantir le versement des indemnités correspondantes, VetroSwiss dispose, depuis 2016, d'une réserve de fluctuation dans le fonds.

Sur la base des recettes nettes et de la quantité de verre usagé à indemniser, le tarif de l'indemnité standard (100%) est resté inchangé à 91,00 francs par tonne (hors TVA).

Type de collecte	Taux de rétrocession (%)	Quantité 2018 (Tonnes)	Tarif de l'indemnité (CHF)	Indemnité 2018 (CHF)
Verre entier	100%	2'261	91.00	205'754
Tessons triés	100%	249'039	91.00	22'662'529
Tessons non triés	60%	97'508	54.60	5'323'935
	20%	362	18.20	6'590
Total		349'170		28'198'809

Répartition par catégorie de destinataire

Type de collecte	Quantité 2018 (Tonnes)	Part (%)	Indemnité 2018 (CHF)
Communes	155'152	44%	12'530'044
Périmètres	100'936	29%	8'151'567
Entreprises de valorisation/transporteurs	88'135	25%	7'117'730
Entreprises	4'946	1%	399'468
Total	349'170	100%	28'198'809

Charges

	2018 (CHF)	2017 (CHF)
Collecte, transport et traitement du verre usagé	28'178'036	27'965'317
<i>Indemnité pour le verre usagé récolté</i>	<i>28'198'809</i>	<i>27'803'647</i>
<i>Projet conteneurs ¹⁾</i>	<i>-20'773</i>	<i>161'669</i>

¹⁾ Le projet de conteneurs (aide financière pour l'acquisition de nouveaux conteneurs) a couru jusqu'à fin 2016. Les postes figurant dans les comptes correspondent à des demandes approuvées avant le 31 décembre 2016, mais dont la réalisation n'a pu être concrétisée qu'après la fin du projet. La dissolution des comptes de régularisation du projet a donné lieu à un revenu.

1.2.2. Activités d'information

Dans sa communication, VetroSwiss met l'accent sur deux groupes cibles. D'une part, elle s'adresse à des organisations et des institutions pour la garantie d'un processus efficace et conforme aux prescriptions de recyclage du verre usagé. Cela comprend des communes, des périmètres, d'autres collecteurs de verre usagé ainsi que des entreprises de transformation du verre. D'autre part, le grand public est sensibilisé, au moyen de campagnes ciblées, à des aspects spécifiques du recyclage du verre.

Information et échanges avec des organisations impliquées

Manifestations

Les visites guidées pour les collaborateurs/trices des communes et des centres d'entretien ainsi que pour les responsables politiques des communes et des villes ont également connu un grand succès en 2018. VetroSwiss a proposé huit visites guidées de la verrerie Vetropack SA à Saint-Prex et trois visites guidées de MISAPOR AG à Dagmersellen avec, au total, 170 participants.

Le 19 septembre 2018, VetroSwiss a invité les acteurs du secteur à la rencontre du secteur, à Olten. Quelque 80 représentantes et représentants du secteur du verre se sont retrouvés pour le cinquième Forum VetroSwiss. Dans le cadre de quatre exposés et une séance de questions, ils ont commenté et discuté les chiffres et activités actuels. Au Forum, VetroSwiss a également informé sur l'état d'avancement des projets «Détermination des flux financiers autour de la collecte, du transport et de la valorisation du verre usagé» et «Gestion des corps étrangers et du verre non taxé dans le verre usagé», ainsi que sur la suite des démarches dans ces domaines.

Publications

La 17^{ème} édition du Courrier bouteille est parue en novembre 2018 avec un tirage total de 12'500 exemplaires dans les trois langues nationales. A côté des chiffres concernant la précédente année de collecte, cette édition a proposé une foule d'informations sur le recyclage du verre usagé. Un article a présenté les avantages des conteneurs semi-enterrés et un autre article a analysé les défis liés à la lutte contre les «corps étrangers» dans le recyclage. D'autres articles ont informé sur le commerce du verre usagé dans le port rhénan, le sable particulièrement convoité en tant que matière première et les efforts dans la lutte contre les déchets sauvages. Des portraits d'une jeune vigneronne et d'un brasseur ont illustré la grande diversité de leurs métiers. D'autres articles ont traité de la nouvelle organisation de la collecte de verre usagé dans une commune, de l'année de collecte 2017, de nouveautés chez les organisations partenaires et du Forum VetroSwiss 2018. Enfin, cette revue a proposé une mise à jour du projet «Détermination des flux financiers autour de la collecte, du transport et de la valorisation du verre usagé».

Sensibilisations du grand public

Relations publiques

VetroSwiss a été présente dans des médias sélectionnés de toutes les régions linguistiques. Comme déjà durant les années précédentes, VetroSwiss a également publié, en 2018, une annonce sur le recyclage dans le numéro spécial «Saubere Schweiz» du Handelszeitung.

Campagne d'affiches

Des campagnes d'affiches ont été réalisées aussi bien au printemps qu'en automne: «Miroirs, verres à eau et autres corps étrangers ne vont pas avec le verre usagé» et «Seul un tri correct permet un recyclage correct. Trier par couleur. Pas de corps étrangers». Quelque 500 affiches étaient visibles pendant une semaine dans toute la Suisse, au printemps et en automne.

Une autre action d'affiches a été réalisée en juin, à l'occasion des Championnats du monde de football. Une bouteille rouge et blanche avec le message «Na zdorovje! Et que les buts pleuvent pour l'équipe suisse en Russie!» était visible pendant deux semaines à 200 emplacements dans toute la Suisse.

Affiches sur des remontées mécaniques

360 affiches sur 52 remontées mécaniques ont également attiré l'attention sur le recyclage du verre usagé. Un télésiège intégré dans la bouteille bien connue des affiches de VetroSwiss invitait les sportifs, les randonneurs et les excursionnistes à recycler correctement le verre usagé.

Panneaux articulés et inscriptions sur des véhicules

Les panneaux articulés pouvant être empruntés gratuitement par les communes auprès de VetroSwiss ont à nouveau été utilisés à diverses occasions dans toute la Suisse. Ils présentent le cycle du verre, informent sur le recyclage au moyen de chiffres clés et proposent des conseils pour le recyclage correct du verre usagé.

Affiliations

Les affiliations sont conclues d'entente avec le mandant. Ce dernier peut demander une proposition séparée, comprenant un concept de l'organisation correspondante. VetroSwiss est membre des associations «Interessengemeinschaft für eine saubere Umwelt (IGSU)» et «Swiss Recycling». VetroSwiss est représentée dans les organes de ces deux organisations.

Des informations détaillées concernant ces affiliations sont proposées dans les sites Internet correspondants (www.igsu.ch, www.swissrecycling.ch).

Cette affiliation dans les deux organisations permet à VetroSwiss de profiter de synergies avec d'autres organisations de recyclage, ce qui a un effet positif sur les coûts et l'efficacité.

Par ailleurs, VetroSwiss est membre des organisations:

- Organisation Infrastructures communales (OIC)
- Communauté de travail de la branche suisse des boissons (ASG)
- Association suisse des distributeurs de boissons (ASDB)
- Association suisse pour les emballages de boissons respectueux de l'environnement (SVUG)

VetroSwiss entretient ces affiliations dans la perspective d'échanges avec le secteur et avec la politique ainsi qu'avec d'autres organisations de recyclage, afin de rester informée de l'évolution du marché et des objets politiques pertinents pour la réalisation du mandat relatif à la taxe d'élimination anticipée.

Charges

Conformément aux dispositions de l'ordonnance, les coûts des activités d'information ne doivent pas dépasser 10% des recettes annuelles de la taxe. Les coûts présentés comprennent toutes les contributions annuelles et liées à des projets d'organisations, les coûts de tiers ainsi que les prestations propres de l'organisation mandatée.

	2018		2017	
	(CHF)	% ¹⁾	(CHF)	% ¹⁾
Activités d'information	1'210'980	4%	1'304'584	4%

¹⁾ Part aux recettes brutes de la TEA

1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités

Charges

	2018 (CHF)	2017 (CHF)
Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	1'107'229	1'162'689
Coûts administratifs	884'293	888'478
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	185'163	159'324
Résultat financier	37'773	114'888

2. Rapport financier

2.1. Bilan

(Version courte)

	31.12.2018 (CHF)	31.12.2017 (CHF)
ACTIFS		
Liquidités	17'797'958	16'869'137
Créances de livraisons et de prestations	16'698'683	16'066'403
Corrections de valeurs de créances de livraisons et de prestations	-914'250	-514'250
Autres créances à court terme	859'676	42'089
Total actifs circulants	34'442'067	32'463'379
Total ACTIFS	34'442'067	32'463'379
PASSIFS		
Engagements de livraisons et de prestations	28'479'679	27'938'058
Comptes de régularisation passifs	16'000	95'862
Total engagements à court terme	28'495'679	28'033'920
Avoir du fonds au 1.1	4'429'459	3'091'482
Augmentation / diminution	1'516'929	1'337'977
Avoir du fonds au 31.12	5'946'388	4'429'459
Total PASSIFS	34'442'067	32'463'379

2.2. Compte du fonds

(Structuré par activités)

	2018 (CHF)	2017 (CHF)
Recettes TEA	34'315'838	34'207'670
Rétrocessions TEA sur les exportations	-1'844'974	-2'254'240
Pertes sur débiteurs / variation du ducroire / frais et intérêts pour encaissements	-457'689	-182'863
Total produits d'exploitation	32'013'174	31'770'567
Collecte, transport et traitement du verre usagé	-28'178'036	-27'965'317
<i>Indemnités pour le verre usagé récolté</i>	-28'198'809	-27'803'647
<i>Projet conteneurs</i>	20'773	-161'669
Activités d'information	-1'210'980	-1'304'584
Coûts administratifs	-884'293	-888'478
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	-185'163	-159'324
Total charges d'exploitation	-30'458'472	-30'317'703
Résultat financier	-37'773	-114'888
Augmentation / diminution du fonds	1'516'929	1'337'977

2.3. Rapport de l'organe de révision

RÖTHLISBERGER

Dr. Röthlisberger AG
Schönburgstrasse 41
Postfach 561
3000 Bern 22
T +41 (0)31 336 14 14
roethlisbergerag.ch

Partnergesellschaft

G+S Treuhand AG 
Bern

 Mitglied von EXPERTSuisse

Member of
mint.alliance

Rapport de l'auditeur à la mandatée pour le prélèvement, la gestion et l'utilisation des TEA sur les emballages pour boissons en verre sur le décompte de

VetroSwiss, Berne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit du décompte de VetroSwiss, comprenant le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité de la mandatée

La responsabilité de l'établissement du décompte, conformément aux dispositions légales et au contrat du 12 septembre 2017 entre la Confédération suisse, représentée par l'office fédéral de l'environnement, et la mandatée, incombe à la mandatée. Cette responsabilité comprend l'établissement du décompte afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la mandatée est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le décompte. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le décompte ne contient pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans le décompte. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le décompte puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation du décompte dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

RÖTHLISBERGER



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le décompte pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 est conforme à la loi suisse et au contrat du 12 septembre 2017 entre la Confédération suisse, représentée par l'office fédéral de l'environnement, et la mandatée.

Berne, le 12 août 2019 hm/kz
13520098.2018_f

Dr. Röthlisberger AG

Hanny Meister
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur
(Responsable pour la révision)

Fabio Krieger
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur

- Décompte 2018 (bilan et compte de pertes et profits)
Somme du bilan CHF 34'442'067.08 / Résultat de l'exercice CHF 1'516'928.83

3. Séries temporelles

3.1. Recettes nettes de la TEA

	Recettes nettes (CHF)	Evolution (%)
2018	32'470'864	110.3%
2017	31'953'430	108.6%
2016	31'287'834	106.3%
2015	31'457'082	106.9%
2014	31'362'106	106.5%
2013	30'864'714	104.9%
2012	30'984'027	105.3%
2011	31'879'377	108.3%
2010	31'463'491	106.9%
2009	30'640'639	104.1%
2008	29'924'132	101.7%
2007	30'455'538	103.5%
2006	29'505'056	100.2%
2005	29'500'632	100.2%
2004	29'353'165	99.7%
2003	29'434'387	100.0%
2002	24'965'057	-

3.2. Tarif de l'indemnité standard

	Tarif de l'indemnité standard (CHF)	Evolution (%)
2018	91.00	86.7%
2017	91.00	86.7%
2016 ⁴⁾	91.00	86.7%
2015 ³⁾	99.00	94.3%
2014	93.50	89.0%
2013	93.50	89.0%
2012	96.00	91.4%
2011	100.00	95.2%
2010	101.00	96.2%
2009	100.00	95.2%
2008	99.00	94.3%
2007	107.00	101.9%
2006 ²⁾	105.00	100.0%
2005 ²⁾	108.00	102.9%
2004 ²⁾	117.00	111.4%
2003	105.00	100.0%
2002 ¹⁾	82.35	-

¹⁾ En 2002, 3 millions de francs ont été versés dans un fonds au titre de réserve pour distributions futures.

²⁾ En 2004 - 2006, 1 million de francs ont été retirés, chaque année, du fonds de réserve pour distributions futures et versés.

³⁾ En 2015, une indemnités exceptionnelle de 5,50 francs par tonne a été versée en plus de l'indemnité standard.

⁴⁾ En 2016, 265'000 francs suisses ont été affectés au fonds en tant que réserve pour distributions futures.

3.3. Quantité collectée

	Quantité collectée (Tonnes)	Evolution (%)
2018	349'170	118.4%
2017	344'089	116.7%
2016	342'476	116.2%
2015	334'811	113.6%
2014	329'980	111.9%
2013	331'845	112.6%
2012	324'729	110.1%
2011	321'554	109.1%
2010	318'301	108.0%
2009	315'974	107.2%
2008	310'287	105.2%
2007	305'000	103.5%
2006	302'080	102.5%
2005	293'822	99.7%
2004	298'839	101.4%
2003	294'814	100.0%
2002	283'752	-

3.4. Types de collecte et de valorisation

	Verre entier	Tessons triés	Tessons non triés	
		(Pour verre neuf ou produits à haute valeur écologique)	(Pour verre neuf ou produits à haute valeur écologique)	(Autre valorisation)
2018	0.6%	71.3%	27.9%	0.1%
2017	0.8%	71.4%	27.8%	0.1%
2016	1.2%	70.6%	28.0%	0.1%
2015	5.7%	66.0%	28.1%	0.1%
2014	1.2%	71.4%	27.2%	0.2%
2013	1.4%	70.4%	28.2%	0.03%
2012	1.2%	70.1%	28.7%	0.04%
2011	1.3%	70.7%	27.9%	0.03%
2010	1.6%	69.6%	28.7%	0.2%
2009	1.5%	69.8%	28.5%	0.2%
2008	1.5%	69.7%	25.9%	3.0%
2007	1.6%	68.9%	24.0%	5.5%
2006	1.8%	68.8%	20.2%	9.2%
2005	2.3%	66.4%	19.2%	12.1%
2004	2.4%	62.9%	2.9%	31.7%
2003	2.3%	62.0%	3.0%	32.7%
2002	2.2%	59.2%	2.6%	36.0%

3.5. Utilisation des moyens

	Collecte, transport et traitement du verre usagé	Activités d'information	Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités
2018	92.4%	4.0%	3.6%
2017	91.9%	4.3%	3.8%
2016	90.7%	4.9%	4.4%
2015	91.4%	3.8%	4.9%
2014 ¹⁾	93.6%	3.7%	2.6%
2013	91.4%	5.3%	3.3%
2012	91.8%	4.9%	3.3%
2011	92.3%	4.5%	3.2%
2010	92.4%	4.4%	3.2%
2009	92.5%	4.3%	3.1%
2008	92.2%	4.5%	3.3%
2007	92.4%	4.5%	3.1%
2006	92.7%	4.0%	3.4%
2005	92.2%	4.6%	3.2%
2004	93.4%	3.5%	3.1%
2003	92.5%	4.5%	2.9%
2002	89.8%	6.6%	3.6%

¹⁾ Déplacement partiel des coûts de l'année 2014 sur l'année 2015, y.c. la part des coûts de traitement de l'organisation précédente ainsi que les coûts pour la restructuration de l'organisation